

# LE SYNDICAT MIXTE À VOTRE SERVICE ! VOS CONTACTS

## Une équipe technique en mode projet

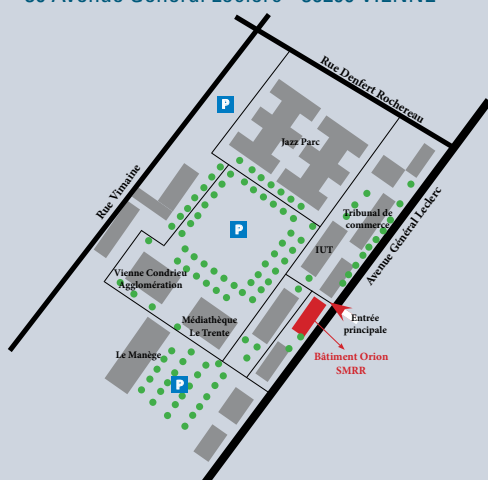
Les élus du Syndicat Mixte s'appuient sur une équipe technique resserrée, chargée de mettre en oeuvre et de suivre le Scot approuvé, de porter des études participant à la poursuite de ses objectifs et d'accompagner les intercommunalités et communes membres dans leurs projets.

L'équipe technique prépare l'ensemble des décisions du Syndicat Mixte et veille à leur mise en oeuvre. Elle est l'interface entre les conseillers syndicaux, les élus locaux, les partenaires et les acteurs du territoire.

## Où nous trouver ?

Les locaux du Syndicat Mixte sont situés :

Espace Saint Germain  
Bâtiment L'Orion (1<sup>er</sup> étage)  
30 Avenue Général Leclerc - 38200 VIENNE



## Nous contacter

Tél. : 04 74 48 64 71

Mail : [contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

## Au 1<sup>er</sup> septembre 2020 l'équipe se compose de :



### Cédric Le Jeune

[clejeune@scot-rivesdurhone.com](mailto:clejeune@scot-rivesdurhone.com)  
04 74 48 64 71

#### Directeur

Il est en charge de la gestion du Syndicat Mixte, du pilotage de la mise en oeuvre du Scot et des missions transversales. Il intervient également dans le cadre des démarches de niveau métropolitain.



### Cédric Lansou

[clansou@scot-rivesdurhone.com](mailto:clansou@scot-rivesdurhone.com)  
04 74 48 34 84

#### Chargé de mission observatoire/économie/commerce

Il développe les outils d'observation territoriale. Il est également en charge des thématiques en lien avec le développement économique et le commerce.



### Tom Spach

[tspach@scot-rivesdurhone.com](mailto:tspach@scot-rivesdurhone.com)  
04 74 48 34 82

#### Chargé de mission urbanisme/habitat/mobilités

Il accompagne les intercommunalités et communes dans leurs projets, plans et programmes d'aménagement du territoire (PLU(i), Habitat, Mobilités...). Il prépare les avis du Syndicat sur les documents et procédures auxquels la structure est associée.



### Gaëlle Masson

[gmasson@scot-rivesdurhone.com](mailto:gmasson@scot-rivesdurhone.com)  
04 74 48 64 71

Elle assure le suivi administratif et financier du Syndicat Mixte et appui l'équipe technique dans la gestion fonctionnelle du Syndicat.

#### Poste vacant

#### Chargé(e) de mission urbanisme/concertation/environnement

Cette personne s'occupe de la communication et de la concertation autour du Scot, suit les questions liées à l'environnement (biodiversité, énergie/climat, eau...) et apporte un appui dans le suivi et l'analyse des PLU(i).

## ***Autour du Scot, de nombreuses missions au service du territoire***

Le Syndicat Mixte a pour compétence la mise en oeuvre et le suivi du Scot, ainsi que sa révision le cas échéant. Néanmoins, les élus ont souhaité également faire du Syndicat une instance de conseil et d'accompagnement au service des communes et des intercommunalités du territoire.

C'est pourquoi les techniciens du Syndicat Mixte sont à la disposition des élus locaux, notamment dans le cadre des missions suivantes :

### ***... L'observatoire territorial du Syndicat Mixte***

Dans une optique de mutualisation, le SMRR développe un observatoire du territoire très complet, dont les données sont mises à la disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme locaux.

### ***... Pour un territoire à biodiversité positive !***

Depuis 2010, le Syndicat Mixte a impulsé la création d'un « réseau de veille écologique » puis d'une plateforme parapublique de biodiversité « Rives Nature ». Dans ce cadre, les élus du SMRR et les différents partenaires ont notamment signé une charte pour un territoire à « biodiversité positive ».

Les différentes collectivités du territoire sont invitées à s'engager dans des actions en faveur de la biodiversité.

### ***... Le suivi des documents d'urbanisme et autres projets (PLU, PLH, PDM, études d'urbanisme...)***

Le SMRR est une personne publique associée (PPA) dans le cadre de la révision des PLU(i) et cartes communales. À ce titre, il donne un avis sur l'ensemble des révisions générales.

Pour conseiller les collectivités dans l'élaboration de leurs documents et les informer au plus tôt des dispositions du Scot, le/la vice-président(e) du Syndicat en charge des PLU(i) rencontre la commune/ l'intercommunalité dès la révision lancée. Par la suite, les techniciens du Syndicat participent à de nombreuses réunions dans les communes. L'équipe technique apporte aussi ponctuellement des avis et conseils sur des permis de construire dont l'importance engendre une obligation de compatibilité directe avec le Scot.

### ***... Le pilotage d'études transversales***

Régulièrement, le Syndicat, en lien étroit avec ses EPCI membres, porte des études sur des thèmes et/ou territoires à enjeux. Ont ainsi été menés ces dernières années : les focus sur la côtière rhodanienne et l'agglomération Roussillon - Saint-Rambert-d'Albon (SAARRA), une étude sur les marchés immobiliers, un guide sur les OAP, un travail sur la qualité des lotissements denses...

### ***... Partager, faire adhérer***

La mise en oeuvre du Scot nécessite un travail permanent de communication et de sensibilisation à destination des élus et des acteurs du territoire.

Afin que chacun puisse s'approprier le Scot, en comprendre les tenants et aboutissants, le Syndicat Mixte a mis en place une démarche de concertation permanente, basée sur différents outils : site Internet, lettres d'information électroniques (une par trimestre environ), visites et conférences, brochures diverses...